



Annulation de commande avec versement d'acompte

Par **charlottelll2002_old**, le **08/08/2007** à **14:16**

Nous avons passé une commande de mobilier avec versement d'un acompte et nous souhaitons l'annuler. Les conditions générales de ventes au dos du document que nous avons signé précisent : "Aucune annulation, totale ou partielle, de commande définitive ne peut-être acceptée sauf accord écrit de notre part".

Nous avons signé le bon de commande un dimanche soir 19h et, nous avons fait part de notre souhait d'annulation le lundi matin à l'ouverture du magasin. La vendeuse présente n'était pas en mesure de prendre la responsabilité de l'annulation mais nous a confirmé que notre commande n'avait pas été traitée.

Merci de m'indiquer si dans ce contexte précis, l'annulation de la commande ne dépend que de la volonté du vendeur ?